



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que suivant le dossier N°EAU/AUT/22/1268, Monsieur Alan Arelli Maffioli a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau une autorisation pour :

La construction d'une passerelle en bois enjambant le cours d'eau "Mess" à Ehlinge

Une copie de la demande afférente est déposée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 12 janvier 2023 au 27 janvier 2023.

Reckange-sur-Mess, le 11 janvier 2023.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLOU
Secrétaire communal

12.01.2023 – 27.01.2023
EAU-2023-001-DEM